
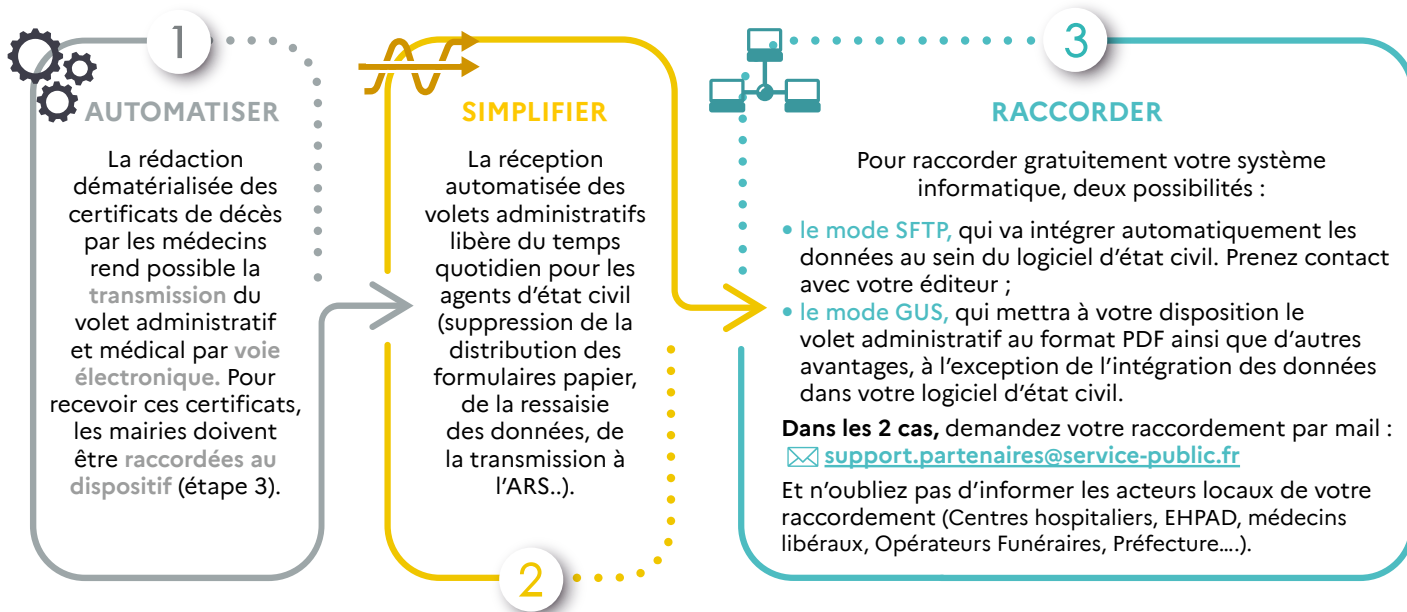


CERTDC : UN OUTIL NUMÉRIQUE POUR LES CERTIFICATS MÉDICAUX DE DÉCÈS

Vous êtes une mairie et vous souhaitez être raccordé au dispositif ?

Les professionnels et établissements de santé ont désormais l'obligation d'établir **les certificats de décès par voie électronique** (Décret n°2022-284 du 28 février 2022). Cette **certification dématérialisée** des décès, via  **l'application sécurisée Web CertDc**, permet de gagner du temps lors de la déclaration d'un décès, et de simplifier les démarches.



Pour toute information

 dgs-certdc@sante.gouv.fr

et consultez le dossier dédié sur  **le site internet de l'ARS Normandie**